

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2024/26 – Installation d'un sanitaire public à Thoissey (aire d'arrêt de la Véloroute)

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique (2019), avec notamment l'article R2122-8 – marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (dont le besoin est estimé < 40 000 € HT),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'offre remise par l'entreprise FRANCIOLI,

Vu la validation en date du 25 mars 2024 par les membres de la commission Bâtiments et Espaces Extérieurs, de l'offre de l'entreprise FRANCIOLI,

Vu les crédits inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise FRANCIOLI, 87 rue de la Bare, 01480 CHALEINS, pour la fourniture et la pose d'un sanitaire public sur l'aire d'arrêt principale de la voie Bleue située à THOISSEY.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **31 050,00 € HT** (soit 37 260,00 € TTC).

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, M. le Receveur de Châtillon-sur-Chalaronne et notifiée à l'entreprise concernée.

Fait à MONTCEAUX, le 26 mars 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX